

Appel de soutien au peuple palestinien

Depuis des mois, des événements d'une gravité extrême meurtrissent la Palestine. En Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza, l'armée israélienne tue. Les colons massacrent, provoquent, profanent et démolissent sans limite, au mépris des principes fondamentaux du droit international.

Le gouvernement israélien porte l'entière responsabilité de la dégénération d'une situation devenue explosible et incontrôlable.

C'est pourquoi en solidarité avec la résistance palestinienne, le Collectif Solidarité Palestine d'Annecy et les organisations signataires appellent tous les démocrates épris de paix et de justice à se rassembler.

Nous demandons au gouvernement français qu'il cesse son soutien à la politique israélienne, pour qu'enfin Israël respecte le droit international en mettant un terme à la colonisation et à l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza, seule voie possible vers une paix juste et durable.

La France, en tant que Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève a l'obligation de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances (article 1) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les personnes ayant commis, ou donné l'ordre de commettre des infractions graves à la quatrième Convention de Genève (article 146).

Les organisations signataires demandent au gouvernement français :

- sur le plan international, de tout mettre en œuvre pour obtenir :

- des sanctions immédiates contre Israël jusqu'au respect du droit international,
- l'arrêt de l'occupation et le démantèlement de toutes les colonies en Cisjordanie et à Jérusalem,
- la levée du blocus, illégal et criminel, de Gaza,
- le droit au retour des réfugiés palestiniens,
- le droit à l'autodétermination du peuple palestinien dans sa totalité,
- la suspension des accords d'association UE/Israël,
- la libération de tous les prisonniers politiques détenus par l'État israélien,
- le soutien au peuple palestinien occupé et la reconnaissance de son droit à résister.

- sur le plan national, de décider :

- le gel des accords bilatéraux France/Israël,
- l'arrêt des livraisons d'armes à Israël,
- l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie et l'arrêt des poursuites contre les militants de la solidarité avec la Palestine.